

Étudiants réfugiés : vers une transformation du diplôme « Français langue étrangère »

Paris - Publié le mercredi 23 janvier 2019 à 16 h 08 - Actualité n° 138298

« Le français est un élément clef dans un parcours d'intégration. (...) Le DU (Diplôme universitaire) FLE (français langue étrangère) va se transformer prochainement et devrait s'appeler »DU passerelle«, dans une logique de parcours », annonce Alain Régnier, délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés auprès du ministère de l'intérieur. Il s'exprimait lors d'un point presse à l'IIEF (Institut International d'études françaises) de l'Université de Strasbourg, le 21/01/2019, à l'issue d'une rencontre avec des enseignants et des étudiants.

Enjeu de cette évolution : « Permettre aux étudiants inscrits dans ces DU (diplômes universitaires) de bénéficier de bourses sur critères sociaux, ce qui n'est pas possible actuellement », indique Mathieu Schneider, vice-président culture, sciences en société de l'Université de Strasbourg, et coordinateur du réseau national Mens (Migrants dans l'enseignement supérieur).

Il s'agit de l'un des principaux objectifs de ce réseau de 38 universités et deux écoles, comme le précise Mathieu Schneider : « Nous sommes en train de créer une sorte de diplôme-cadre au niveau national, qui pourrait être habilité dès la rentrée 2019, et décliné dans les établissements, pour faire rentrer dans le droit commun des étudiants en exil. Nous avons des engagements sérieux au niveau du cabinet de Frédérique Vidal », selon le vice-président de l'Unistra.

« Jusqu'à présent, les services sociaux devaient faire du sur-mesure en matière d'accompagnement de ces étudiants. Le DU Passerelle est une très bonne chose », se réjouit Liliane Koehler, directrice de l'IIEF, interrogée par News Tank.

L'Unistra s'est engagée dans l'accueil des étudiants exilés dès 2015. Depuis, l'IIEF a accueilli 200 exilés en DU FLE, validé par 90 % d'entre eux. Au niveau national, « 1 550 étudiants sont inscrits cette année dans des dispositifs spécifiques pour les réfugiés en France », note Mathieu Schneider.

Le coût global de ces dispositifs pour les universités sera de « 3,4 M€ cette année », ajoute-t-il. Outre un DU permettant de bénéficier de bourses et l'échange de bonnes pratiques, le ré-

seau Mens vise également une augmentation des aides pour l'accueil des étudiants et chercheurs en exil.

« L'université est un maillon de la chaîne »

« L'université est un maillon de la chaîne. (...) Cette visite [du délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés à Strasbourg] est une occasion de se rapprocher davantage des services préfectoraux, des villes, de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), des acteurs associatifs de la formation, du FLE, des acteurs professionnels. Le rôle de la délégation interministérielle est central », assure Mathieu Schneider.

« Il s'agit d'un déplacement thématique sur l'engagement des universités françaises et particulièrement de celle de Strasbourg, engagée dès 2015 dans l'accueil et l'intégration des réfugiés », précise le délégué interministériel.

Nommé il y a un an dans le cadre du « plan migrants » de juillet 2017, le préfet Alain Régnier avait déjà fait une étape à Strasbourg dans le cadre d'un tour de France d'environ 25 déplacements, lié à sa mission.

Lors de ce nouveau déplacement, le délégué interministériel annonce également travailler au développement d' « un nouveau programme pour que de jeunes réfugiés puissent faire un service civique ».

180 exilés titulaires d'un DU FLE depuis 2015

« 90 % des 200 exilés inscrits en DU FLE, depuis 2015, sont sortis avec leur diplôme universitaire et ont acquis un niveau B2 en français. Certains continuent leurs études ou ont trouvé du travail. D'autres doivent valider un niveau C1 en langue, avant de pouvoir être acceptés dans les filières qu'ils souhaitent. Une soixantaine d'étudiants en exil se forment en ce moment et chaque semestre à l'IIEF », chiffre sa directrice.

« La reconnaissance des diplômes est complexe », ajoute Mathieu Schneider, qui plaide pour « une sorte de contrat pédagogique » :

« Si un étudiant dit avoir une licence de mathématiques, sans qu'il soit possible de vérifier le diplôme, ou le niveau de la licence dans le pays d'origine, je propose d'inscrire l'étudiante en master de maths et de voir en fonction de l'évaluation du premier semestre. La Convention de Lisbonne nous oblige à reconnaître les compétences. »

Augmenter les aides financières aux universités

Outre cet objectif prioritaire et l'échange de bonnes pratiques, le réseau Mens vise également à « augmenter les aides auprès des universités », note son coordinateur du réseau. « Une université a décidé de ne pas poursuivre le dispositif pour des raisons financières ». Il s'agit de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui précise sur son site internet que son programme pour les réfugiés n'est pas ouvert à la rentrée 2018.

Mathieu Schneider avance quelques données au niveau national :

- « 1 550 étudiants sont inscrits cette année dans des dispositifs spécifiques pour les réfugiés en France.
- 3 240 exilés étaient candidats à l'inscription dans ces dispositifs. Cela signifie que nous n'avons pris que la moitié d'entre eux, pour des raisons de places, mais aussi parce que certains ne répondaient pas aux critères académiques et n'étaient pas éligibles.
- 460 000 € sont distribués aux universités par l'Agence universitaire de la francophonie, qui collecte des fonds publics (principalement, provenant des ministères de l'enseignement supérieur et de l'intérieur) et des fonds privés,
- 150 chercheurs sont actuellement soutenus par le programme Pause (programme d'accueil des universitaires et scientifiques en exil), mis en place en janvier 2017, pour cofinancer l'accueil des chercheurs au sein des laboratoires », ajoute Mathieu Schneider.

Le budget consacré aux réfugiés à l'Unistra

« Depuis 2015, l'université consacre chaque année environ 60 000 € de fonds propres à l'accueil des étudiants réfugiés.

- Elle perçoit environ 10 000 à 15 000 € par an de l'AUF - c'est la moyenne de ce que perçoit chaque université impliquée dans l'accueil des migrants,
- 5 000 € de la ville,
- 17 000 € par des appels à dons. »

« Afin de compléter les fonds mis à disposition par Pause, l'Université de Strasbourg a également créé le Face (Fonds d'aide aux chercheurs en exil) à l'automne 2017. Il s'agit d'un fonds de 100 000 €. Cinq chercheurs sont actuellement soutenus dans leurs recherches à l'Unistra », détaille Mathieu Schneider.

Le droit commun s'applique aux réfugiés

« Je suis régulièrement interrogé sur le fait d'avoir une politique spécifique pour les réfugiés. Nous faisons attention à toutes les personnes vulnérables dans notre pays. Un plan pauvreté a été lancé il y a quelques mois. S'il y a bien une stratégie nationale, que j'anime, sur les réfugiés, il n'y a pas de coupe-file sur l'emploi ou pour accéder le logement... », précise le délégué interministériel.

Le coordinateur du réseau Mens le rejoint :

« Les étudiants réfugiés qui arrivent à l'Unistra sont d'abord des étudiants, avec les mêmes droits et devoirs que les étudiants, mais ont un profil spécifique. Un étudiant français avec le même niveau de ressources serait également exonéré de droits d'inscription à l'université. C'est bien le droit commun qui s'applique ».

« Un message de mobilisation générale »

« À nous de montrer que nous avons des résultats et que ces personnes ne sont pas des menaces. Je porte un message de mobilisation générale. Le gouvernement est déterminé à poursuivre cette politique d'accueil et d'intégration des réfugiés. Nous ne reculerons pas », assure Alain Régnier.

« Il nous appartient d'être, sans doute, plus pédagogues sur les raisons pour lesquelles nous appliquons le droit international et que nous souhaitons continuer à être un pays qui met en œuvre la convention de Genève dans des conditions difficiles en Europe.

Sur 100 réfugiés, nous en avons 39 % qui ont accès à l'emploi, avec seulement 18 % de femmes. L'un des objectifs du gouvernement est aussi de favoriser l'accès à l'emploi des femmes. Il faut développer des modes d'accompagnement pour leur permettre d'accéder à une formation, car beaucoup de femmes élèvent seules des enfants, comme l'ont rappelé des étudiantes présentes tout à l'heure ».

Mathieu Schneider



Date de naissance : 21/06/1976

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université de Strasbourg Vice-président Sciences en société	2016	Aujourd'hui
Université de Strasbourg Maître de conférences	2005	Aujourd'hui
Université de Strasbourg Directeur du département de musique	2008	2012

Fiche n° 13102, créée le 11/09/15 à 15:00 - MàJ le 28/09/16 à 15:47

Université de Strasbourg



L'Université de Strasbourg, héritière de l'université fondée en 1621, est issue de la fusion des universités Strasbourg 1, Strasbourg 2 et Strasbourg 3 le 01/01/2009.

Catégorie : Université

Entité(e)s affiliée(s) : Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle

Université de Strasbourg
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex - FRANCE



Fiche n° 1753, créée le 28/04/14 à 02:25 - MàJ le 12/02/15 à 17:27

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »